

Strasbourg, 5 octobre 2017

EPAS(2017)52

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

**TABLE RONDE sur la cartographie nationale des infrastructures sportives,
Paris, 2 octobre 2017**

RAPPORT PRÉPARÉ PAR LE SECRÉTARIAT DE L'APES

Avant la table ronde, il a été demandé aux États de répondre à plusieurs questions ouvertes sur les systèmes de cartographie existant au niveau national. Les réponses ont été compilées dans le document EPAS (2017) INF16rev.



INF16rev compilation
of replies for RT on n:

La table ronde, à laquelle ont participé 11 États, s'est tenue le 2 octobre à Paris ; les participants ont donné un aperçu des différents systèmes de cartographie des infrastructures sportives existant au niveau national et ont fait part de leur expérience avec ces systèmes. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport de synthèse.

La table ronde est présidée par Mme Marija Crnković (Croatie), membre du bureau du comité de direction de l'APES, qui invite chaque représentant national autour de la table à se présenter brièvement et à faire un exposé de 10 minutes sur le système de cartographie ou la base de données de son pays et son état d'avancement.

Il est proposé aux participants de poser des questions après chaque exposé et de discuter des difficultés rencontrées.

Les présentations PowerPoint présentées lors de la table ronde peuvent être consultées sur le site web restreint de l'APES :

(https://www.coe.int/t/dg4/epas/restricted/2017_FR.asp)

Le secrétaire exécutif de l'APES prend note des avis exprimés par les participants et résume les critères définissant les systèmes de cartographie comme suit :

- Il ressort des discussions que l'objectif initial qui motive la création d'un système de cartographie diffère d'un pays à l'autre ; certains systèmes sont conçus pour permettre aux autorités de suivre les investissements de fonds publics et de combiner ces informations avec les demandes de construction ou de rénovation, d'autres servent à assurer le suivi des besoins publics et des tendances ainsi qu'à améliorer l'utilisation des infrastructures, d'autres encore remplissent une simple fonction de service public. Un État qui envisagerait de se lancer dans un projet de cartographie devrait tout d'abord définir clairement ses objectifs avant de suivre l'exemple et les bonnes pratiques d'un autre pays.
- S'agissant de la maîtrise du système, il semble que dans la plupart des cas les autorités nationales sont l'administrateur principal du système ; toutefois, il est fréquent que les collectivités locales participent à la mise à jour des données, soient d'une manière ou d'une autre étroitement associées au projet, ou en portent elles-mêmes la responsabilité. Parfois, les systèmes sont gérés par des clubs ou des établissements de recherche ou d'enseignement.
- En ce qui concerne le type de données enregistrées, il convient de trouver un équilibre entre la qualité et la quantité d'information : un excès d'information risque de surcharger le travail de maintenance. On distingue plusieurs approches à l'égard de la maintenance : certains systèmes peuvent être mis à jour directement par le public, mais dans la plupart des cas seule l'autorité responsable du système est habilitée à le faire. Un élément récurrent dans les présentations des participants est que la collecte et la tenue à jour des données sont les deux principaux enjeux.
- Il est important de déterminer qui a accès aux informations contenues dans la base de données : un tiers peut-il accéder à ces informations pour son propre usage, ou est-on en présence d'un problème de confidentialité ?

- Concernant la durée de l'expérience, certains États ont une expérience de plus de 20 ans, d'autres n'en ont aucune. Il est possible de partager les savoir-faire et d'échanger les bonnes pratiques (ce qui profitera très probablement aux seuls États les moins expérimentés), mais il ne semble pas utile de viser une harmonisation au niveau international, compte tenu de la diversité des critères mentionnée plus haut.

Au cours de la session de l'après-midi, M. Jérôme Hamilius, Directeur de la coopération européenne et de la stratégie de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, fait une présentation sur le rôle de la banque et sa contribution potentielle à la promotion du sport dans les États membres. La banque ayant une notation de crédit « AAA », elle transmet ses conditions d'emprunt à ses propres emprunteurs, ce qui permet à ceux-ci d'obtenir de meilleurs taux d'intérêt.

M. Hamilius conseille aux experts des autorités sportives de prendre contact avec leur expert national de la CEB et de ne pas se laisser dissuader par les démarches requises au niveau national pour demander un emprunt auprès de la banque.

Étapes suivantes

Le secrétaire exécutif de l'APES suggère d'élaborer et de soumettre aux États un questionnaire plus précis, comportant des questions fermées et à choix multiple, afin d'obtenir un meilleur aperçu de la situation État par État selon des critères uniformes. Les États qui commencent à construire un système de cartographie pourraient ainsi comparer et confronter plus facilement les modèles existants. Cet inventaire pourrait être mis à disposition sur le site web restreint de l'APES. A plus longue échéance, une autre proposition serait que l'APES répertorie les bonnes pratiques dans un manuel qui pourrait motiver d'autres États à créer un système de cartographie.

Les participants discutent des différents projets à mener après la table ronde, et estiment que l'APES peut avoir un rôle à jouer sans toutefois envisager de projets trop ambitieux. En premier lieu, les participants souhaiteraient qu'un événement de ce type se tienne tous les deux ans pour leur permettre de rencontrer leurs homologues, de discuter des problèmes et de contribuer à trouver des solutions à des questions spécifiques telles que la mise à jour des données. De même, il conviendrait de diffuser une liste des correspondants de chaque État membre pour leur permettre de rester en contact.

En ce qui concerne les États qui ne disposent pas encore d'un système de cartographie bien établi, le secrétaire exécutif de l'APES les informe de la possibilité d'accueillir une visite d'évaluation ou de consultation qui pourrait, à leur demande, se concentrer sur le développement des infrastructures sportives ; l'équipe visitant le pays se composerait d'experts nationaux responsables de systèmes avancés, qui pourraient ainsi formuler des recommandations et des conseils ciblés. Cela correspondrait également à la priorité de l'APES consistant à promouvoir la Charte européenne du sport.

L'attention des États est également attirée sur le fait que le programme Erasmus+ offre des possibilités de financement pour de petits partenariats ou réseaux collaboratifs qui s'inscrivent dans un échange transnational de bonnes pratiques. Le secrétaire exécutif de l'APES ajoute que les États qui tenteraient d'obtenir des subventions du programme Erasmus+ pourraient en informer l'APES ; le bureau du comité de direction de l'APES pourrait alors décider de s'y associer comme partenaire de projet, créant ainsi une passerelle entre les États membres de l'UE et les États non membres.

Les Pays-Bas, la Norvège, la Finlande et le Danemark tiendront une réunion d'experts consacrée à leurs systèmes de cartographie, du 30 novembre au 1^{er} décembre ; le rapport de réunion pourra être envoyé au secrétariat de l'APES afin de le diffuser auprès des autres États membres pour information.

Conclusion

Le secrétaire exécutif de l'APES informera le comité de direction de l'APES des conclusions et propositions de la table ronde afin qu'elles soient prises en compte dans la programmation des activités futures :

- la conduite d'une enquête succincte et plus précise pour compléter la vue d'ensemble des systèmes existants ;
- la proposition de tenir un événement semblable dans deux ans ;
- la diffusion d'une liste des experts nationaux comme points de contact.

ANNEXE I – Liste des participants**ETATS MEMBRES****AUSTRIA**

Mr Michael MATZINGER
Ministry of Sport

BELGIUM (French Community)

Mr François TRICARICO
Attaché
Ministère – Secrétariat général
Direction des Relations Internationales

BELGIUM (Flemish Community)

Mr Diederik VAN BRIEL
Mr Stijn BOONS
Sport Vlaanderen

BULGARIA

Mrs Hristina GROZEVA
Director of Public procurement directorate

Mrs Viktoria SLAVKOVA

Director of European Programmes, Projects and International Cooperation
Ministry of Youth and Sports

CROATIA (Chair of the Round Table)

Ms Marija CRNKOVIĆ
Head of Division for Sport Association and International Affairs
Ministry of Science, Education and Sports
Zagreb, Croatia

DENMARK

Mr Søren BANG
Editor and Project Manager
Danish Institute for Sport Studies / Play the Game

FINLAND

Ms Kirsi VEHKAKOSKI
Project manager
Faculty of Sport and Health Sciences
LIPAS-project
University of Jyväskylä

ICELAND

Mr Óskar Þór ÁRMANNSSON
Senior Adviser
Department of Cultural Affairs
Ministry of Education, Science and Culture

LUXEMBOURG

Mr Alexandre HUSTING
Attaché
Représentation Permanente auprès de l'UE

MONTENEGRO

Mr Vladimir VOJVODIĆ
Department for international cooperation
Ministry of sports of Montenegro

THE NETHERLANDS

Mr Remco HOEKMAN
Senior onderzoeker
Mulier instituut

NORWAY

Mr Daniel Storholthe KRISTIANSEN
Head of Project
Norwegian Ministry of Culture
Department of Civil Society and Sports

INVITÉS

Mr Jérôme HAMILIUS
Director European Cooperation and Strategy
Council of Europe Development Bank (CEB)
55 ave Kléber
75016 Paris

Mrs Giusi PAJARDI
Head of Secretariat
Partial Agreement of the Council of Europe Development Bank (CEB)
F-67075 Strasbourg Cedex

EXCUSÉS

ESTONIA
GEORGIA
ISRAEL: Mr Daniel Eretz KDOSHA, Ministry of Sport
MONACO
SLOVENIA: Ms Maja SKALE, Architect, Ministry of Sport

SECRETARIAT DE L'APES

Mr Stanislas FROSSARD
EPAS Executive Secretary
Council of Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Ms Heather STEWART
EPAS Administrative Assistant
Council of Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

INTERPRÉTATION

Ms Eline AITKEN (Cheffe d'équipe/Head of team)
Ms Jeanne DISDERO
Mr Anthony ROGER